

Conseil de Communauté du 20 mars 2017 Compte Rendu

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le neuf mars deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Argent sur Sauldre, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Conseillers titulaires présents : 31

Nombre de Conseillers présents : 31
Conseiller suppléant présent : 0

Pouvoirs : 1
Conseillers titulaires absents : 4

1. Ouverture de séance et désignation d'un(e) secrétaire de séance ;

Madame Sylvie GIBOINT est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation des procès-verbaux du 12 décembre 2016 et du 13 février 2017 ;

La Présidente propose d'approuver le procès-verbal du Conseil de Communauté du 12 décembre 2016 et celui du 13 février 2017.

3. ADMINISTRATION GENERALE : Délibération relative aux délégations de pouvoir confiées à la Présidente par le Conseil Communautaire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté DECIDE

Article unique : d'ACCORDER à Madame la Présidente, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes en vue de :

- Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres, d'une montant inférieur à 25 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Souscrire l'ouverture de lignes de trésorerie nécessaires à la gestion de la trésorerie d'une durée maximale de douze mois dans la limite d'un montant de 500 000 € ;
- Conclure ou réviser des contrats de louage de choses dont la durée est égale à 12 ans maximum ;
- Passer des contrats d'assurance, ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- Accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Fixer les rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- Exercer les actions en justice au nom de la communauté de communes ou la défense de la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle, devant toute juridiction et dans tous les cas ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires.

4. ADMINISTRATION GENERALE : Délibération visant à revoir la composition des commissions « Appel d'Offres » et « Marchés Publics » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté

DECIDE

Article 1^{er} : DE FIXER la composition de la **Commission d'Appel d'Offres** comme suit :

Présidente : Madame RENIER

Président suppléant : Monsieur MARGERIN

Membres Titulaires

| | |
|------------------|------------------------|
| Monsieur TURPIN | Aubigny-sur-Nère |
| Monsieur GAUTIER | Ivoy le Pré |
| Monsieur CASSIER | Argent-sur-Sauldre |
| Monsieur CHALINE | La Chapelle d'Angillon |
| Madame DORISON | Aubigny-sur-Nère |

Membres suppléants

| | |
|--------------------|--------------------|
| Monsieur ROUARD | Aubigny-sur-Nère |
| Monsieur RAFFESTIN | Oizon |
| Madame MALLET | Aubigny-sur-Nère |
| Madame RUZE | Clémont |
| Monsieur MARDESSON | Argent sur Sauldre |

Article 2 : DE FIXER la composition de la **Commission « Marchés Publics »** comme suit :

Présidente : Madame RENIER

Président suppléant : Monsieur MARGERIN

Membres Titulaires

| | |
|------------------|------------------------|
| Monsieur TURPIN | Aubigny-sur-Nère |
| Monsieur GAUTIER | Ivoy le Pré |
| Monsieur CASSIER | Argent-sur-Sauldre |
| Monsieur CHALINE | La Chapelle d'Angillon |
| Madame DORISON | Aubigny-sur-Nère |

Membres suppléants

| | |
|--------------------|--------------------|
| Monsieur ROUARD | Aubigny-sur-Nère |
| Monsieur RAFFESTIN | Oizon |
| Madame MALLET | Aubigny-sur-Nère |
| Madame RUZE | Clémont |
| Monsieur MARDESSON | Argent sur Sauldre |

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

5. ADMINISTRATION GENERALE : Délibération visant à revoir la composition des commissions consultatives

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté

DECIDE

Article 1^{er} : DE PORTER à 11 le nombre de conseillers composant les commissions tout en sachant que le nombre de membre par commission peut être inférieur.

Article 2 : DE VOTER la composition des commissions telle qu'indiquée ci-dessous :

1^{ère} commission : Commission Finances et Administration Générale (11 membres)

- Argent sur Sauldre : Monsieur LETOURNEAU Jean-Marc
- Argent sur Sauldre : Monsieur MARDESSON Denis
- Aubigny sur Nère : Monsieur TURPIN Jean-Claude
- Aubigny sur Nère : Madame MALLET Martine
- Aubigny sur Nère : Monsieur ROUARD Jean-Pierre
- Brinon Sur Sauldre : Monsieur BAUDIN Ulrich
- Clémont : Monsieur TABOURNEL Xavier
- Ennordres : Monsieur DUBOIN Hugues
- Méry ès Bois : Monsieur ETIEVE Gilbert
- Oizon : Monsieur RAFFESTIN Lucien
- Presly : Madame GIBOINT Sylvie

2^{ème} commission : Commission Développement Économique – Emploi (10 membres)

- Argent sur Sauldre : Monsieur MARDESSON Denis
- Argent sur Sauldre : Monsieur CASSIER Jean
- Aubigny sur Nère : Madame MALLET Martine
- Aubigny sur Nère : Monsieur DUVAL Sylvain
- Aubigny sur Nère : Madame BUREAU Annette
- Brinon sur Sauldre : Monsieur POINTARD Lionel
- Ivoy le Pré : Monsieur GAUTIER Daniel
- la Chapelle d'Angillon : Monsieur CHALINE Gérard
- Méry ès Bois : Monsieur COUDRAT François
- Oizon : Monsieur RAFFESTIN Lucien

3^{ème} commission : Commission Tourisme (10 membres)

- Argent sur Sauldre : Madame CASSIER Anne
- Aubigny sur Nère : GRESSET François
- Aubigny sur Nère : Madame MALLET Martine
- Aubigny sur Nère : Madame DORISON Marie-France
- Brinon Sur Sauldre : Madame SOULAT Denise
- Clémont : Madame RUZÉ Claudine
- Ivoy le Pré : Monsieur GAUTIER Daniel
- la Chapelle d'Angillon : Monsieur COULON Joël
- Oizon : Monsieur de VOGÜÉ Béraud
- Sainte Montaine : Monsieur de POMYERS Hervé

4^{ème} commission : Commission Environnement (11 membres)

- Argent sur Sauldre : Monsieur CASSIER Jean
- Aubigny sur Nère : Monsieur DECROIX Patrick
- Aubigny sur Nère : Monsieur TURPIN Jean-Claude
- Aubigny sur Nère : Monsieur GRESSET François
- Aubigny sur Nère : Monsieur TASSEZ Alain
- Blancafort : Monsieur ENGUERRAND Jean-Pierre
- Brinon Sur Sauldre : Monsieur Lionel POINTARD
- Méry ès Bois : Monsieur ETIEVE Gilbert
- Ivoy le Pré : Monsieur GAUTIER Daniel
- Oizon : Monsieur de VOGÜÉ Béraud
- Presly : Madame GIBOINT Sylvie

5^{ème} commission : Commission Services à la Population – Logement (9 membres)

- Argent sur Sauldre : Madame RAFIGNAT Annette
- Aubigny sur Nère : Madame BUREAU Annette
- Aubigny sur Nère : Madame DORISON Marie-France
- Blancafort : Madame CHESTIER Ariane
- Brinon Sur Sauldre : Monsieur POINTARD Lionel
- Brinon Sur Sauldre : Madame SOULAT Denise
- Ivoy le Pré : Monsieur DALLOIS David
- la Chapelle d'Angillon : Monsieur COULON Joël
- Oizon : Monsieur DE VOGÜE Béraud

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

- 6. ADMINISTRATION GENERALE :** Délibération visant à acter le principe du transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, Document d'Urbanisme en tenant lieu et Carte Communale » suite à l'application de la loi ALUR n°2014-366 du 24/03/2014 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté

DECIDE

Article 1^{er} : D'ACTER la volonté du Conseil Communautaire à ne pas s'opposer au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, Document d'Urbanisme en tenant lieu et Carte Communale » suite à l'application de la loi ALUR n°2014-366 du 24/03/2014

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

- 7. ADMINISTRATION GENERALE :** Délibération visant à acter le principe de l'élaboration d'un Contrat de Ruralité avec la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et la mise en place d'un Comité de Pilotage ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté

DECIDE

Article 1^{er} : D'ACTER le principe de l'élaboration d'un Contrat de Ruralité avec la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et de la mise en place d'un Comité de Pilotage

Article 2 : DE DESIGNER comme représentants de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne au sein dudit Comité de Pilotage :

- Madame Laurence RENIER
- Monsieur Pascal MARGERIN
- Monsieur Joël COULON
- Monsieur Hugues DUBOIN
- Monsieur Denis MARDESSON
- Monsieur Ulrich BAUDIN

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

- 8. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES :** Délibération fixant le montant des indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté

DECIDE

Article 1^{er} : DE FIXER les taux des indemnités de fonction à verser au Président et aux Vice-présidents de la Communauté de Communes dans les conditions suivantes :

- La Présidente : 25 % l'indice brut terminal de la fonction publique
- Les Vice-présidents : 11 % l'indice brut terminal de la fonction publique

Article 2 : DE METTRE EN ŒUVRE ces dispositions :

- Pour la Présidente : à compter de la date de nomination du Président sachant qu'à tout moment l'intéressé peut renoncer volontairement à percevoir ces indemnités ;
- Pour les Vice-présidents : à compter de la date rendant exécutoire l'arrêté du Président définissant les délégations de signature accordées aux Vice-présidents sachant qu'à tout moment les intéressés peuvent renoncer volontairement à percevoir ces indemnités.

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

- 9. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES :** Délibération actant le remboursement des frais de déplacement des Vice-Présidents des commissions consultatives à compter du 1^{er} janvier 2017;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté

DECIDE

Article 1^{er} : D'AUTORISER le remboursement par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne des frais de déplacement, des Vice-président(e)s des Commissions consultatives et de tout autre Conseiller Communautaire

ayant un ordre de mission de la Présidente de la Communauté de Communes, selon les tarifs des indemnités kilométriques en vigueur au JO à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

10. FINANCES : Délibération visant à acter le plan de financement révisé du projet de viabilisation de la zone « Le Champ des Tailles » à Aubigny sur Nère ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté

DECIDE

Article 1^{er} : D'ADOPTER le nouveau plan de financement présenté ci-dessous,

| Plan de financement prévisionnel viabilisation de la zone « Le Champ des Tailles » à Aubigny sur Nère | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------|----------------------|----------------|
| Dépenses | | Recettes | | |
| Natures | Montants € HT | Natures | Montants € HT | Parts % |
| Travaux de viabilisation | 395 446.45 | DETR | 302 303.17 | 40 % |
| Bassin de rétention | 181 078.90 | | | |
| Dévoisement du chemin vert | 38 292.50 | REGION | 41 566.68 | 5.5 % |
| Branchement eaux usées | 1 696.58 | | | |
| Branchement eau potable | 1 747.30 | | | |
| Poteau incendie | 2 015.00 | Département | 75 575.79 | 10 % |
| Réseau électrique | 47 449.71 | | | |
| Branchement gaz | 10 000.00 | | | |
| Réseau télécommunication | 16 000.00 | Aubigny Fond Concours | 166 946.93 | 22.09 % |
| Eclairage | 19 031.50 | | | |
| SPS | 3 000.00 | Participation intercommunale | 169 365.37 | 22.41 % |
| Imprévus | 40 000.00 | | | |
| Total | 755 757.94 | Total | 755 757.94 | 100 % |

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

11. ENVIRONNEMENT – FINANCES : Délibération visant à autoriser la Présidente à signer le contrat pour la reprise des Journaux Revues Magazines (JRM) avec la société UPM

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté

DECIDE

Article 1^{er} : D'AUTORISER la Présidente à signer le nouveau contrat de reprise entre la Communauté de Communes et la société UPM France pour une durée de 3 ans.

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

12.DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Délibération portant sur l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté

DECIDE

Article 1^{er} : **D'INSTALLER** les 4 bornes restantes à implanter, dans les mêmes conditions techniques et financières que celles déjà installées sur le territoire intercommunal,

Article 2 : **DE VALIDER** la localisation des bornes sur les communes d'Ennordres, de Ménétréol sur Sauldre, de Brinon sur Sauldre et d'Aubigny sur Nère conformément au plan prévisionnel d'implantation joint. Une étude viendra préciser leur implantation définitive.

Article 3 : **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

13.ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES : Délibération visant à acter la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 ;

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Pouvoirs : 1

Conseillers titulaires présents : 31

Conseiller suppléant présent : 0

Conseillers titulaires absents : 5

20h10 : Monsieur Béraud DE VOGÛE quitte la séance avant la mise au vote de cette délibération

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 31, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté

DECIDE

Article 1^{er} : **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2017

Article 2 : **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

14. Questions diverses.

Bilan 2016 du Pays Sancerre Sologne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30